



N° 0322 -2026/MS/DC/SGM/DNSP/PNLMT/SP

Cotonou, le 15 AVR 2026

Communiqué du Ministre de la Santé

Bénoises ! Bénois ! Chers compatriotes !

Dans le cadre de la lutte contre la bilharziose et les vers intestinaux, deux maladies qui perturbent le développement et le rendement scolaire chez les enfants, le Ministère de la Santé à travers le Programme national de Lutte contre les Maladies transmissibles organise en collaboration avec le Ministère des Enseignements maternel et primaire et le Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, une campagne de traitement de masse contre ces maladies.

Sont concernés par cette campagne, tous les enfants âgés de **5 à 14 ans** scolarisés ou non des départements de l'Alibori, de l'Atacora, de l'Atlantique, du Borgou, du Couffo, des Collines, de la Donga, du Mono, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou.

Les séances de distribution gratuite de médicaments se feront dans les écoles pour les enfants scolarisés et dans les communautés pour les enfants non scolarisés du **27 au 29 avril 2026**.

A cet effet, le Ministre de la Santé invite tous les acteurs des enseignements primaire et secondaire, les acteurs communautaires et les élus locaux à se mobiliser pour la réussite de cette campagne et exhorte les chefs de ménages et mères d'enfants à laisser les enfants recevoir le traitement.

Traiter nos enfants contre la bilharziose et les vers intestinaux, c'est favoriser leur croissance, leur développement intellectuel, leur bon rendement scolaire et la rentabilité de nos investissements sur leur avenir.

Tous unis, disons non aux maladies tropicales négligées !



Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé